

CALENDRIER DES EPREUVES  
BREVET PROFESSIONNEL  
**ARTS DE LA CUISINE (22109)**

METROPOLE REUNION MAYOTTE

Dates	Horaires	Épreuves	Coef	Nature
Suivant le choix de l'option :	Durée : 20 minutes **	<b>UF1</b> : Langue vivante Facultative Vendredi 18 mai : Allemand, Espagnol, Italien, Portugais Mardi 15 mai : Anglais	**	Orale
Mercredi 23 mai	14h00 à 17h00	<b>U.60</b> – Expression et connaissance du monde	3	Ecrite
Jeu­di 24 mai	14h00 à 15h00	<b>U.50</b> – Arts appliqués à la profession	1	Ecrite
Vendredi 25 mai	14h00 à 16h30	<b>U.10</b> – Conception et organisation de prestations de restauration	4	Ecrite
<b>INTERFOR</b> Le Mercredi 13 juin Le Jeudi 14 juin	08h00 à 13h00 Durée : 5 heures	<b>U.20</b> – Préparation et productions de cuisine	12	Pratique
<b>INFA</b> Le Mardi 12 juin Le Mercredi 13 juin	08h00 à 13h00 Durée : 5 heures	<b>U.20</b> – Préparation et productions de cuisine	12	Pratique
<b>CFA CCI de LAON</b>	08h00 à 13h00 Durée : 5 heures	<b>U.20</b> – Préparation et productions de cuisine	12	Pratique
<b>SAINT-MARTIN</b>	08h00 à 13h00 Durée : 5 heures	<b>U.20</b> – Préparation et productions de cuisine	12	Pratique
Le Lundi 28 mai Matin	A partir de 8h00 Durée 30 min	<b>U.30</b> – Gestion de l'activité de restauration	5	Orale
Le Lundi 28 mai Après-midi	Durée : 20 minutes	<b>U.40</b> – Langue Vivante étrangère	3*	Orale

\* La durée de l'épreuve, construite en 3 parties, est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation (pour la première partie).  
Le candidat choisit la langue vivante au moment de son inscription.

\*\* La langue choisie au titre de cette épreuve doit être différente de celle choisie au titre de l'épreuve E4/U40.  
La durée de l'épreuve, construite en 3 parties, est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation (pour la première partie)  
Seuls comptent les points au-dessus de 10/20.

### E3 - Épreuve ponctuelle orale – durée 30 minutes

La commission d'évaluation se compose du formateur d'économie gestion, de sciences appliquées et du formateur ou d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'évaluation comporte deux parties:

Partie 1 : Présentation du projet professionnel du candidat et entretien (15 minutes).

Le candidat présente son projet professionnel sans être interrompu (5 minutes maximum).

Le jury engage un entretien avec le candidat sur son projet professionnel et les compétences correspondantes (G3 ou G4).

Partie 2 : Evaluation des connaissances et compétences de gestion (15 minutes)

Le jury questionne le candidat au sujet de situations professionnelles rencontrées par celui-ci en lien avec les autres compétences du pôle n°3(G1, G2) et la compétence non évaluée lors de la première partie de l'épreuve (G3 ou G4).